

FAQ enseignant vacataire

Vous êtes professionnel ? Vous pouvez assurer des vacances d'enseignement ponctuelles au sein de Sciences Po Lyon en tant que chargé d'enseignement vacataire.



Quelles conditions devez-vous remplir ?

et quel statut devez-vous sélectionner sur WillTeach ?

Vous êtes agent titulaire de la Fonction publique (territoriale, hospitalière ou d'État)

- Vous devrez justifier d'une **autorisation/déclaration de cumul d'activités** pour le total d'heures d'enseignement équivalent TD, prévu au contrat.
⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Agent public titulaire** »

Vous êtes agent contractuel de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'État (CDD ou CDI) ou fonctionnaire à l'étranger

- Vous devrez justifier que vous exercez une activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) de 900 heures de travail ou 300 heures d'enseignement par an.
- Vous devrez joindre à votre dossier une attestation de votre employeur principal dûment renseignée (formulaire sur WillTeach à faire compléter par votre employeur).
- Vous devrez justifier d'une **autorisation/déclaration de cumul d'activités** pour le total d'heures d'enseignement équivalent TD, prévu au contrat.
⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Agent public contractuel** »

Vous êtes salarié du secteur privé

- Vous devrez justifier que vous exercez une activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) de 900 heures de travail ou 300 heures d'enseignement par an.
- Vous devrez joindre à votre dossier une attestation de votre employeur principal dûment renseignée (formulaire sur WillTeach à compléter).
⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Salarié du secteur privé** »

Vous êtes dirigeant non salarié d'entreprise

- Vous devrez justifier d'une activité professionnelle
- Vous devrez joindre à votre dossier :
 - un extrait k-bis ou les statuts de votre entreprise vous confiant la gérance. Le document devra notamment dater de moins d'un an et mentionner votre identité.
- ⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Dirigeant d'entreprise** »

Vous êtes travailleur indépendant, auteur, agriculteur, artisan, auto-entrepreneur, artiste

- Vous devrez justifier d'une activité professionnelle
 - Vous devrez joindre à votre dossier :
 - un extrait k-bis ou une attestation d'immatriculation à un registre professionnel ou un avis de situation au répertoire SIRENE ou une carte professionnelle. Le document devra notamment: dater de moins d'un an et mentionner votre identité.
 - Votre dernier avis d'impôts sur les revenus ou votre avis de Cotisation Foncière des Entreprises 2021 (l'avis d'acompte, l'échéancier de paiement et le justificatif de télépaiement de la CFE 2021, sont acceptés.)
- ⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Profession libérale / travailleur indépendant / auto-entrepreneur** »

Vous êtes un organisme de formation payé sur facture :

- Numéro de déclaration d'activité à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) ;
 - Numéro de SIRET
 - Une convention sera établie entre Sciences Po Lyon et l'organisme de formation
 - Une fois le service fait, vous serez payé sur facture par le service finance
- ⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Organisme de formation payé sur facture** »

Vous êtes demandeur d'emploi depuis moins d'un an

- Vous pouvez être recruté uniquement si vous étiez chargé d'enseignement vacataire au sein de Sciences Po Lyon durant l'année universitaire 2021-2022 et que vous justifiez de votre inscription à pôle emploi **depuis moins d'un an**
- ⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner le statut correspondant à votre situation qui a permis d'établir votre contrat de vacation en 2021-2022 : « salarié du secteur privé » ou « Profession libérale / travailleur indépendant / auto-entrepreneur »

Vous êtes retraité.e :

- Vous devez être âgé de **moins de 67 ans** : aucune heure d'enseignement ne pourra être réalisée au-delà de cet âge.
 - **Vous ne devez pas avoir exercé votre activité principale à Sciences Po Lyon** au moment de la cessation de vos fonctions.
 - **Vous devez justifier que vous bénéficiez d'une pension de retraite** et devrez joindre à votre dossier un avis de paiement de la pension de retraite ou de l'allocation de préretraite
 - Votre contrat ne pourra, en aucun cas, excéder **96 heures** équivalent TD
- ⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Retraité (moins de 67 ans)** »

Vous êtes professeur invité (visiting professor) :

- Seuls les professeurs invités, validés par la commission scientifique peuvent choisir cet intitulé.

Vous êtes étudiant.e

- Vous devez justifier de votre inscription en vue de la préparation d'un **diplôme de 3ème cycle** ou dans le cadre de la **formation doctorale**.
- Vous devrez justifier de votre **statut étudiant** et joindre à votre dossier un certificat de scolarité de l'année universitaire en cours, indiquant que vous êtes inscrit en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur.
- Vous devrez attester sur l'honneur du non dépassement du volume horaire autorisé c'est-à-dire 96 heures équivalent TD au total de tous vos contrats de vacation (formulaire sur WillTeach à compléter).
- Votre contrat ne pourra, en aucun cas, excéder **96 heures** équivalent TD.

⇒ Sur WillTeach il faut sélectionner « **Etudiant de 3^{ème} cycle** »

Vous ne pouvez pas être recruté.e en qualité de vacataire d'enseignement si vous êtes :

- Demandeur d'emploi ou sans activité professionnelle principale ;
- Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ;
- Retraité né après le 2 juillet 1957 (vous devez avoir moins de 67 ans le 2 juillet 2024) ;
- Retraité de Sciences Po Lyon ;
- Détaché de Sciences Po Lyon ;
- Bénéficiaire d'un congé pour recherches ou conversions thématique (CRCT)
- En délégation, en disponibilité, en congé parental ;
- Doctorant contractuel recruté avant le 1er septembre 2016 ;
- Contractuel étudiant pour la période visée par leur contrat.

Constituez votre dossier



Pour constituer votre contrat, les documents suivants vous seront demandés, en sus des pièces justificatives de votre statut professionnel :

- un RIB au format BIC-IBAN mentionnant votre nom d'usage qui doit être parfaitement identique au nom d'usage renseigné sur votre contrat
- une attestation de sécurité sociale si vous êtes nés en France
- un visa, titre de séjour ou autorisation de travail, si vous êtes ressortissant étranger hors Union Européenne

Vos démarches en ligne



Rendez-vous sur : <https://willteach.sciencespo-lyon.fr/WillTeach/>